Feuille de route – Coopération scientifique
2014 - 2016

Travailler ensemble pour assurer la sécurité des aliments

efsa
European Food Safety Authority

Feuille de route – Coopération scientifique
2014 - 2016

Travailler ensemble pour assurer la sécurité des aliments

Résumé

L'EFSA a été créée pour évaluer les risques liés à la chaîne alimentaire et pour communiquer sur ces risques, contribuant ainsi à assurer la sécurité des aliments des quelque 500 millions de consommateurs que compte l'Europe. La coopération instaurée avec des partenaires dans les États membres de l'Union européenne (UE) mais aussi hors de ses frontières a toujours été importante depuis la création de l'Autorité et son conseil d'administration a décidé que l'un des domaines prioritaires d'action de l'EFSA devait se porter sur le renforcement des capacités d'évaluation des risques dans l'UE. L'objectif de cette feuille de route est d'indiquer des moyens et des actions spécifiques en vue de répondre aux recommandations du conseil d'administration et aux objectifs stratégiques de l'EFSA, dans l'optique d'aller au-delà de l'utilisation d'outils spécifiques de coopération pour élaborer une stratégie commune d'évaluation des risques, qui définisse des priorités sur lesquelles les États membres et l'EFSA pourront travailler en partenariat.

L'externalisation de travaux sera un aspect essentiel de la stratégie et des instruments financiers supplémentaires ont été identifiés, tels que des accords-cadres de partenariat et des subventions thématiques. L'EFSA pourra soutenir la coopération et le tutorat directs parmi des organismes des États membres par l'intermédiaire de projets de jumelage visant à échanger des connaissances et une expertise et à renforcer les capacités européennes d'évaluation des risques en matière de sécurité des aliments. L'objectif premier des nouvelles subventions proposées est d'accroître les possibilités de collaboration entre les États membres eux-mêmes, ainsi qu'entre l'EFSA et les États membres, dans le cadre des «projets communs» visés à l'article 36 du règlement fondateur de l'EFSA.

La connaissance et le partage des programmes de travail peuvent contribuer à éviter la duplication des efforts, à créer des possibilités de coopération scientifique et à permettre d'éviter l'apparition d'avis scientifiques divergents. Sachant que les États membres n'ont pas tous un programme de travail spécifique en matière d'évaluation des risques liés à la sécurité des aliments, d'autres routes doivent donc être envisagées. En ce qui concerne les avis scientifiques divergents, il est proposé que l'EFSA étende les consultations publiques à huit semaines chaque fois que possible, et que les États membres organisent également des consultations publiques.

Par ailleurs, les rôles du forum consultatif (FC) et des points de contact (PC) sont également examinés. Le forum consultatif offre un moyen d'établir une coopération étroite entre l'EFSA et les organismes nationaux compétents. Les attentes et les besoins différents au sein des États membres sont reconnus et seront évalués afin de déterminer si des «regroupements» de coopération scientifique sont possibles, en recourant à différents outils de coopération pour répondre à des besoins différents. Une proposition vise également à étendre le rôle des points de contact tout en renforçant leur cadre formel et financier.

Des activités de formation complémentaires, telles que des cours d'été, des activités de tutorat et des formations régionales, ainsi que des possibilités de formation de base à l'évaluation des risques et du matériel pour les non-scientifiques et les parties intéressées pourraient venir s'ajouter aux activités de formation existantes. L'échange de doctorants pourrait constituer un autre moyen innovant de promouvoir de nouvelles possibilités d'acquérir ou de partager l'expertise disponible.

L'affectation des ressources pour la période 2014-2016 est prévue de manière détaillée, avec un nombre constant de 35,5 équivalents temps plein (ETP) et un budget de 10 506 000 EUR en 2014, qui atteindra 11 150 000 EUR en 2016. Au cours de cette période, les principaux changements seront le transfert de ressources consacrées à des subventions et des marchés publics spécifiques vers des accords-cadres de partenariat, des subventions thématiques et des projets de jumelage.

L'un des principaux domaines d'action décrit dans le «Programme de travail pluriannuel de l'EFSA pour la période 2014-2016» est l'élaboration d'un programme européen d'évaluation des risques afin de répondre aux actions et aux besoins communs sur le long terme. La feuille de route détaille la manière dont ce programme sera mis au point avec les États membres et les partenaires institutionnels, en tenant compte de la dimension internationale, afin de recenser les activités spécifiques et les projets communs qui devront être classés comme prioritaires, programmés et dotés de ressources au cours des prochaines années.

L'EFSA a élaboré un programme pluriannuel pour ses activités à l'international intitulé «Coopération scientifique internationale de l'EFSA pour 2014-2016». Les activités et actions contenues dans ce programme sont résumées dans cette feuille de route tandis que les actions spécifiques et les calendriers sont présentés en détail. Afin d'assurer une approche cohérente en matière d'évaluation des risques au niveau de l'UE et de contribuer à une harmonisation sur le plan international, l'EFSA collabore avec les institutions et les organes de l'UE qui ont un mandat d'évaluation des risques (ECDC, ECHA, AEE, EMA) dans des domaines et sur des sujets de portée internationale. Cette feuille de route détaille donc aussi la manière dont l'EFSA coopérera avec ces agences sur divers sujets dans les années à venir.

Table des matières

1. Introduction **8**

2. Contexte **9**

3. Vision **10**

4. Objectifs **10**

5. Valeur ajoutée **11**

6. Valeurs sous-jacentes **11**

7. Renforcement des capacités scientifiques et utilisation intelligente des ressources **12**

7.1 Optimiser les possibilités d'externalisation 12

7.2 Projets communs 12

7.3 Partage des programmes de travail 13

7.4 Fonctionnement du forum consultatif 13

7.5 Renforcer la mise en réseau au niveau national et le rôle des points de contact 14

7.6 Partager l'expertise 14

7.7 Possibilités de formation 15

8. Allocation des ressources à divers outils de coopération **16**

9. Calendrier européen d'évaluation des risques **17**

10. Coopération scientifique internationale **18**

11. Coopération interagences **19**

1. Introduction

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a été créée dans le but de constituer une source fiable et indépendante de conseils scientifiques et de communication sur les risques liés à la chaîne alimentaire, contribuant ainsi à garantir un niveau élevé de protection des consommateurs et à maintenir la confiance vis-à-vis de l'approvisionnement alimentaire de l'UE. Pour mener à bien une tâche aussi ardue, l'EFSA ne saurait travailler – et ne travaille pas – seule. Depuis la création de l'Autorité, la coopération avec des partenaires établis dans les États membres et au niveau international constitue un aspect important de ses activités, et des objectifs stratégiques spécifiques ont été intégrés dans sa « Stratégie de coopération et de mise en réseau »[1] . Au fil des années, plusieurs outils, activités et réseaux ont été mis en place afin de structurer la mise en réseau et la coopération.

En 2012, le cabinet d'audit international Ernst & Young a rédigé un rapport indépendant[2] portant sur l'évaluation externe ayant été réalisée sur l'EFSA. En s'appuyant sur les conclusions et les recommandations formulées dans ce rapport d'évaluation externe et en tenant compte des résultats de la consultation organisée auprès du personnel, du forum consultatif, du comité scientifique et des parties intéressées de l'EFSA, le conseil d'administration a dégagé un certain nombre de domaines de travail prioritaires, au nombre desquels figure le renforcement des capacités d'évaluation des risques dans l'UE[3].

L'EFSA a décrit la mise en œuvre pratique des recommandations du conseil d'administration dans son document de programmation et a identifié comme l'une de ses trois priorités principales pour la période 2014-2016 le développement d'une communauté européenne d'évaluation des risques et l'optimisation de l'utilisation de ses ressources[4]. Le premier objectif sectoriel mentionné dans le document de programmation est la définition d'un programme pluriannuel d'évaluation des risques avec ses partenaires institutionnels, en particulier les États membres. Le conseil d'administration a souligné l'importance stratégique de promouvoir une utilisation efficace des ressources scientifiques au niveau européen et a insisté sur la nécessité de :

- promouvoir des initiatives de coopération scientifique en vue d'utiliser le plus efficacement possible les capacités scientifiques des États membres;
- s'appuyer sur l'expertise scientifique des États membres et veiller à éviter tout double emploi entre le travail scientifique réalisé au niveau national et au niveau de l'UE;
- mettre au point des actions destinées à encourager les États membres à contribuer à la consolidation de la communauté européenne d'évaluation des risques.

La présente «Feuille de route pour la coopération scientifique» a pour but d'indiquer comment et grâce à quelles actions spécifiques l'EFSA répondra aux recommandations du conseil d'administration et réalisera ses objectifs stratégiques.

1 Strategy for cooperation and networking between the EU Member States and EFSA. Disponible en anglais àl'adresse suivante : http://www.efsa.europa.eu/fr/networks.htm
2 Évaluation de l'EFSA – Rapport final, Ernst & Young. Disponible en anglais à l'adresse suivante : http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/efsafinalreport.pdf
3 EFSA's external evaluation and recommendations from the Management Board. Disponible en anglais à l'adresse suivante : http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/mbrecommendations2012.pdf
4 Programming Document of the European Food Safety Authority 2014-2016 incorporating the Annual Management Plan 2014 and the Multiannual Plan 2014-2016. Disponible en anglais à l'adresse suivante: http://www.efsa.europa.eu/en/corporate/doc/amp1416.pdf

2. Contexte

En 2013, le **groupe de discussion du forum consultatif sur la coopération scientifique** a fourni à l'EFSA des suggestions en vue de renforcer la coopération scientifique, conformément aux recommandations formulées par le conseil d'administration. Le groupe de discussion a passé en revue les diverses activités de coopération scientifique existantes et a formulé des suggestions sur la manière dont l'EFSA et les États membres pourraient collaborer afin de renforcer cette coopération. Onze recommandations[5] spécifiques ont été adoptées par le forum consultatif et sont développées dans cette feuille de route.

Après cinq années de fonctionnement, le travail du **réseau des points de contact** a été mis en examen en 2013. Après avoir reçu les commentaires des points de contact sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces perçues ou expérimentées par le réseau, et à l'issue d'une analyse des documents opérationnels et stratégiques pertinents, cet examen a été synthétisé dans une matrice SWOT[6] *(Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats)*. Cet examen a permis de conclure que le réseau des points de contact était un réseau opérationnel et solide, qui répondait à l'objectif général de renforcement de la coopération et de travail en réseau, et suggestion a été faite de confier des tâches supplémentaires au réseau des points de contact.

En 2013 toujours, l'EFSA a commandité un **examen externe**[7] **destiné à déterminer l'impact des projets scientifiques financés par subventions ou marchés publics** sur la réalisation des travaux de l'EFSA. Cet examen externe a révélé que les résultats des projets scientifiques externalisés de cette manière entre 2009 et 2012 ont été fréquemment et largement utilisés dans les productions scientifiques de l'Autorité. Les systèmes d'octroi de subventions et de passation de marchés publics de l'EFSA ont également pour but la réalisation d'un certain nombre d'objectifs secondaires. Les résultats de l'étude montrent que les projets bénéficiant de subventions et de marchés publics ont contribué de façon positive aux pratiques de l'EFSA en matière d'évaluation scientifique des risques au cours de la période de référence et ont optimisé la capacité de l'EFSA à remplir les mandats qui lui ont été confiés. Les projets scientifiques ont eu des retombées positives importantes en termes de coopération et de travail en réseau pour les bénéficiaires/contractants et ils ont également facilité la coopération et la mise en réseau d'organisations dans les États membres de l'UE. Les projets bénéficiant de subventions ont un potentiel plus important de contribuer aux objectifs de l'EFSA visant à appuyer le développement des capacités, la coopération et le travail en réseau ainsi que le développement des connaissances scientifiques, lequel trouve une application plus générale dans le travail de l'EFSA. L'examen suggère de recourir davantage à des projets de recherche (financés par des subventions) stratégiques, de plus grande envergure et à plus long terme.

Dans le cadre de l'élaboration d'un **programme de coopération scientifique internationale**, un bilan a été dressé en 2013 en vue de recenser les réalisations et l'expérience acquise grâce aux activités menées par l'EFSA en coopération avec les agences de l'UE, les organismes d'évaluation des risques de pays tiers et des organisations internationales[8]. Prenant appui sur ce bilan et compte tenu des défis mondiaux auxquels les organismes d'évaluation des risques doivent faire face, tels qu'une capacité et une expérience limitées de l'évaluation des risques, des contraintes budgétaires, des questions d'indépendance et de compétence scientifique, la présente feuille de route identifie les objectifs et les actions à mener dans les années à venir.

Les résultats et les recommandations de ces examens ont été pris en compte dans cette feuille de route et ont abouti aux actions proposées dans les chapitres suivants en vue de travailler ensemble pour assurer la sécurité des aliments.

5 Rapport technique «Enhancing Scientific Cooperation between EFSA and Member States», du groupe de discussion sur la coopération scientifique du forum consultatif. Disponible, en anglais, à l'adresse suivante : http://www.efsa.europa.eu/en/supporting/pub/567e.htm.

6 Rapport technique «Focal Points activities 2013», y compris l'Annexe 1: «SWOT Analysis on the 5 Year Review of the Focal Point Network». Disponible, en anglais, à l'adresse suivante : http://www.efsa.europa.eu/en/supporting/pub/580e.htm.

7 Examen externe de l'impact des projets scientifiques bénéficiant d'une subvention ou d'un marché public sur la réalisation des tâches de l'EFSA. Rapport d'examen, en cours.

8 Multi-annual programme on International Scientific Cooperation 2014 - 2016. Disponible, en anglais, à l'adresse suivante : http://www.efsa.europa.eu/en/corporate/pub/iscmap1416.htm.

3. Vision

Travailler ensemble pour assurer la sécurité des aliments

La coopération scientifique a pour but de permettre aux États membres (EM) et à l'EFSA de travailler ensemble pour assurer la sécurité des aliments en Europe, tout en renforçant la confiance des consommateurs. Étant donné qu'ils ont une responsabilité commune et qu'ils poursuivent le même objectif, les États membres et l'EFSA ont tout intérêt à convenir de priorités en matière de sécurité des aliments et à coopérer. Dès lors, l'idée est de dépasser le stade de l'utilisation d'outils spécifiques de coopération pour élaborer en commun un programme global d'évaluation des risques définissant les priorités sur lesquelles les États membres et l'EFSA peuvent travailler en partenariat afin de tirer le meilleur parti des ressources disponibles. La sécurité des aliments se mondialisant de façon croissante, les États membres et l'EFSA doivent assumer leur rôle international dans l'évaluation des risques liés à la sécurité des aliments, en travaillant aussi avec des organismes partenaires situés dans les pays en voie d'adhésion et dans des pays voisins, avec les institutions et agences de l'UE ainsi qu'avec les organismes compétents des pays tiers et des organisations internationales.

4. Objectifs

Travailler ensemble à la sécurité des aliments permet de partager les objectifs suivants :

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SCIENTIFIQUES ET UTILISATION INTELLIGENTE DES RESSOURCES	FAIRE ENTENDRE UNE SEULE VOIX SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE
■ Création d'une communauté d'évaluation des risques ■ Collecte et partage des données ■ Renforcement du travail en réseau (inter)national ■ Partage de la charge de travail entre les partenaires ■ Utilisation efficace de l'expertise scientifique des ÉM ■ Adoption de mesures visant à éviter les doubles emplois et les points de vue divergents ■ Élaboration d'un programme européen d'évaluation des risques basé sur des priorités communes	■ Programmes de travail conjoints avec des partenaires internationaux ■ Soutien aux engagements internationaux de l'UE ■ Harmonisation des approches d'évaluation des risques ■ Cohérence dans la communication sur les risques

Cette feuille de route donne un aperçu des activités et des outils nécessaires à la réalisation des objectifs susmentionnés. Tous les détails figurent dans les documents cités à la fin de la feuille de route.

L'objectif portant sur la collecte et le partage des données, bien qu'il fasse partie intégrante de la coopération scientifique, fait l'objet d'une feuille de route distincte et n'est pas couvert par le présent document.

5. Valeur ajoutée

Travailler ensemble à la réalisation de ces objectifs permettra de générer des bénéfices réciproques grâce à des gains d'efficacité et des responsabilités partagées, et produira un retour sur investissement dans la coopération scientifique, tant pour l'EFSA que pour les États membres. Pour ce qui est de l'EFSA, ce travail en réseau constitue un principe de base et permet le partage des informations et des connaissances ainsi que l'identification de tâches communes afin d'exploiter au mieux l'expertise et les ressources, comme le détaille le règlement (CE) n° 2230/2004 de la Commission. Pour les organismes des États membres, les avantages sont multiples : travail en réseau avec d'autres centres d'expertise, diffusion des meilleures pratiques, partage et collecte d'informations d'intérêt commun, exposition plus large des résultats de la recherche et possibilité d'obtenir un soutien financier pour leurs activités de recherche.

L'évaluation externe réalisée par les auditeurs en 2012 s'est intéressée à la valeur ajoutée apportée par l'EFSA pour les agences nationales de sécurité des aliments et indiquait que *les dépenses relatives à la recherche des meilleures méthodologies, à l'aide à la communication ou aux formations avaient été réduites dans les agences nationales chargées de la sécurité des aliments* et que, cependant, les avantages variaient d'un État membre à l'autre. Les auditeurs ont également observé que pour les États membres disposant de capacités internes limitées en matière d'évaluation des risques, l'EFSA apporte une fonction qu'ils ne pourraient pas offrir eux-mêmes, tandis que pour les États membres ayant une capacité interne élevée en matière d'évaluation des risques, la participation du personnel national aux activités de l'EFSA est perçue comme un coût supplémentaire.

Les États membres se distinguent également en termes de population, de taille géographique, d'histoire, d'habitudes alimentaires et d'organisation de la chaîne alimentaire et de la sécurité des aliments. Il est donc logique que les capacités d'évaluation des risques et les attentes placées dans la coopération scientifique varient et que toutes les solutions ne conviennent pas à tout le monde. Les bénéfices seront optimaux si les États membres se regroupent d'une manière ou d'une autre et utilisent les outils de coopération qui leur conviennent le mieux.

Il est également reconnu que les organismes nationaux d'évaluation des risques ont des besoins propres et une responsabilité qui dépassent la coopération abordée dans la présente feuille de route. Dans différentes régions de l'UE, la tradition veut que certains États membres coopèrent sur les questions liées à la sécurité des aliments. Les États membres entreprendront donc les activités décrites dans cette feuille de route de différentes façons, en fonction de leurs propres besoins et capacités.

6. Valeurs sous-jacentes

La création de partenariats qui favorisent la coopération scientifique s'inscrit dans un projet plus large : l'Europe. La devise de l'Union européenne – «Unie dans la diversité» – s'applique également ici. Les valeurs suivantes sous-tendent la coopération scientifique et sont intimement liées les unes aux autres :

- **la confiance :** aboutit à des solutions qui conduisent à une efficacité accrue et à des coûts réduits;
- **le partenariat :** il y a tant à faire que nous dépendons tous les uns des autres pour réaliser le travail;
- **l'ouverture :** travailler ensemble oblige à faire savoir aux autres ce qui est fait et comment on le fait;
- **l'engagement :** pour obtenir des résultats, il faut du temps, de la flexibilité et la volonté de surmonter les obstacles, et il faut parfois repartir de zéro.

7. Renforcement des capacités scientifiques et utilisation intelligente des ressources

Il importe de faire en sorte que les approches d'évaluation des risques soient compatibles entre elles et que la capacité d'évaluation des risques en Europe puisse être renforcée. En période de difficultés financières, il est essentiel d'utiliser les ressources de façon performante, d'éviter les doubles emplois et de répartir la charge de travail entre les partenaires. Afin de consolider la communauté d'évaluation des risques, cette feuille de route propose d'optimiser les possibilités d'externalisation et de formation, et de renforcer les réseaux nationaux et le rôle des points de contact.

Optimiser les possibilités d'externalisation

Il est possible de mieux promouvoir la participation des organisations nationales aux projets de l'EFSA en anticipant davantage et en multipliant les efforts pour élaborer et partager des programmes de travail pluriannuels. L'EFSA peut susciter un intérêt accru pour ses projets et une collaboration plus permanente avec des organismes nationaux en mettant en place des projets à plus long terme et en améliorant le rapport coût-bénéfice pour ces organismes. Pour y parvenir, une part croissante de l'externalisation prendra la forme de subventions, tels que des accords-cadres de partenariat, des subventions thématiques et un appel à propositions pour soutenir les projets de jumelage.

Accord-cadre de partenariat : «accord global» (normalement d'une durée de 4 ans) qui énonce les conditions d'octroi de subventions spécifiques.

Subventions thématiques : appels à propositions sur des thèmes larges, lancés par l'EFSA, ouverts pendant plusieurs mois, de sorte que les candidats éligibles puissent constituer des consortiums et présenter des propositions innovantes pour de grands projets de mise en réseau de longue durée.

Projets de jumelage : appels à propositions destinés à susciter des projets d'échange de connaissances et d'expertise entre les États membres pour assurer l'utilisation optimale des capacités existantes d'évaluation des risques dans les États membres afin de renforcer les capacités européennes d'évaluation des risques liés à la sécurité des aliments.

Projets communs

L'objectif principal de ces nouvelles subventions est de développer les possibilités de travailler ensemble, que ceci concerne la coopération entre les États membres ou entre l'EFSA et les États membres. Cette collaboration peut prendre la forme des projets communs visés à l'article 36 du règlement fondateur de l'EFSA et destinés à *«promouvoir un cadre de coopération scientifique en facilitant la coordination de l'action, l'échange d'informations, l'établissement et l'exécution de **projets communs**, l'échange de connaissances spécialisées et de meilleures pratiques dans les domaines qui relèvent de la mission de l'Autorité»*. Des projets pilotes pourront démarrer en 2014 et d'autres projets communs adéquats pourront être identifiés durant l'élaboration du programme européen d'évaluation des risques.

L'EFSA pourrait soutenir une coopération et un tutorat directs entre des organismes des États membres en recourant à des projets de jumelage afin d'échanger des connaissances et une expertise et de renforcer la capacité européenne en matière d'évaluation des risques liés à la sécurité des aliments.

OBJECTIF	ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Projets communs	■ Lancement de subventions thématiques.	EFSA	2015
	■ Extension des moyens d'externaliser le travail scientifique, notamment en recourant à des accords-cadres de partenariat, le cas échéant.	EFSA, ÉM	2015
	■ Lancement d'un appel à propositions pour soutenir les projets de jumelage entre États membres.	EFSA, ÉM	2016

Partage des programmes de travail

Connaître le programme de travail des autres parties peut contribuer à éviter les doubles emplois inutiles et créer des possibilités de coopération scientifique. Lorsqu'il existe des programmes de travail, ceux-ci sont partagés par le biais d'une plateforme d'échange d'information (IEP – *Information Exchange Platform*). Toutefois, les États membres ne disposant pas tous d'un plan ou d'un programme de travail spécifique pour l'évaluation des risques liés à la sécurité des aliments, il est nécessaire de trouver d'autres canaux permettant de partager les informations. Partager la planification du travail peut également contribuer à recenser les questions scientifiques controversées et offrir ainsi une occasion de procéder à un échange de vues préliminaire afin d'éviter d'aboutir à des avis scientifiques divergents.

Pour contribuer à détecter les doubles emplois et les divergences d'opinion potentielles, la possibilité de désigner des agents de liaison dans chaque État membre ou dans chaque organisation chargée de travaux d'évaluation des risques pourrait être examinée. Le rôle de ces agents de liaison consisterait à identifier les domaines de chevauchement potentiel au niveau national et, lorsque des avis divergents sont probables, à servir de points de contact pour l'échange d'information. Un autre instrument efficace pour prévenir les divergences est la consultation publique. L'EFSA portera à huit semaines la durée de ses consultations publiques chaque fois que cela sera possible et les États membres devraient également en organiser, de préférence en anglais.

Lorsque de nouveaux éléments scientifiques et/ou des techniques innovantes apparaissent, il peut être nécessaire de réviser des avis scientifiques et/ou des documents d'orientation. Lorsque la mise à jour d'un avis ou d'une orientation sera envisagée, une coopération étroite sera utile.

OBJECTIF	ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Partage des programmes de travail	■ Les programmes de travail disponibles continuent d'être partagés et des tableaux Excel supplémentaires sont développés. ■ Les activités d'évaluation des risques non programmées sont un point permanent à l'ordre du jour des réunions du FC et des PC. ■ Synchroniser les réunions des PC et du FC et organiser 4 réunions par an. ■ Impliquer le réseau de l'article 36 dans le partage des programmes de travail. ■ Notifier au préalable et consulter le FC sur les avis scientifiques sensibles. ■ Porter à 8 semaines la durée des consultations publiques chaque fois que possible. ■ Constituer un forum pour adopter des lignes directrices sur la gestion des avis scientifiques divergents.	FC, PC, EFSA	en cours
Cycle de vie des avis scientifiques	■ Dialogue structuré en cas de mise à jour d'un document d' orientation et/ou d'un avis scientifique.	EFSA, FC	2015 - 2016

Fonctionnement du forum consultatif

Le rôle du forum consultatif (FC) dans la supervision et la désignation des représentants au sein des réseaux scientifiques a été récemment renforcé. Un examen régulier du mandat confié aux réseaux a été mis en place et des efforts sont déployés pour assurer un flux d'information régulier et en temps utile entre les différents acteurs.

Un dialogue structuré et régulier avec le forum consultatif, soutenu par les points de contact, sur les prochaines évaluations des risques sera renforcé. Une discussion avec le forum consultatif sur son rôle dans le maintien d'une coopération étroite avec l'EFSA et les organismes compétents des États membres s'impose. Les différents besoins et attentes des (groupes d') États membres seront évalués afin de déterminer s'il est possible de constituer des «regroupements» de coopération scientifique, en utilisant différents outils de coopération.

OBJECTIF	ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Harmonisation des méthodes d'évaluation des risques	■ Consultation précoce par le biais du FC lorsqu'un nouveau document d'orientation est élaboré. ■ Organisation d'ateliers ou de formations sur les nouveaux documents d'orientation. ■ Révision du mandat du réseau scientifique chargé de l'harmonisation des méthodes d'évaluation des risques.	FC, EFSA	2014
Fonctionnement du forum consultatif	■ Dialogue sur le rôle du FC dans la coordination du travail en réseau avec les organismes compétents des États membres. ■ Évaluation des besoins et des attentes spécifiques des États membres. ■ Dialogue sur les besoins et les regroupements possibles en utilisant divers outils de coopération.	FC	2014 - 2015

Renforcer la mise en réseau au niveau national et le rôle des points de contact

L'organisation des États membres varie sensiblement en ce qui concerne la sécurité de l'alimentation humaine et animale. Une vue d'ensemble de toutes les structures nationales est donnée dans l'«Almanach de la sécurité des aliments dans l'UE», élaboré et mis à jour par le BfR (http://www.bfr.bund.de/en). La mission de l'EFSA étant vaste, l'Autorité interagit avec de nombreuses organisations différentes au niveau national. Le renforcement de la mise en réseau au niveau national peut être favorisé par une coordination plus étroite des réseaux scientifiques et des organismes relevant de l'article 36. Il incombe aux points de contact d'aider à coordonner cette interaction et de soutenir la coopération scientifique visée à l'article 36. Des conventions de subvention pluriannuelles seront donc mises en œuvre avec les points de contact afin de soutenir la diffusion des meilleures pratiques et d'autres tâches mentionnées à l'article 36. Au cours des discussions qui ont suivi la révision du réseau des points de contact, de nouvelles tâches ont été identifiées :

- Rôle de coordination des organisations relevant de l'article 36;
- Coordination nationale des réseaux scientifiques de l'EFSA;
- Soutien des possibilités de formation à l'échelle nationale;
- Coopération dans le cadre d'activités internationales;
- Partage des programmes de travail.

OBJECTIF	ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Meilleure mise en réseau au niveau national	■ Les réseaux scientifiques de l'EFSA doivent clairement décrire leurs activités. ■ Coordination du flux d'information de et vers les réseaux sur la planification du travail, les nouvelles recherches, l'échange de modèles et les recherches documentaires.	Réseaux, PC, FC, EFSA	2015
Extension du rôle des points de contact	■ Renforcer le cadre formel et financier des points de contact. ■ Convenir de nouvelles tâches pour les points de contact. ■ Réviser les conventions de subvention des points de contact, notamment les nouvelles tâches.	FC, EFSA	2015

Partager l'expertise

Près de la moitié des experts participant aux groupes de discussion et aux groupes de travail de l'EFSA sont employés par les autorités nationales de leur pays, alors que l'autre moitié travaille dans des universités et des instituts de recherche publics. Au niveau organisationnel également, l'EFSA travaille en étroite coopération avec des organes des États membres pour réaliser des tâches relevant de sa mission. Tant l'Autorité que les États membres ont en commun la nécessité de maintenir et de renforcer l'expertise scientifique dans les États membres, dans la mesure où l'EFSA dépend d'experts extérieurs. Jusqu'à présent, la base de données d'experts est un instrument que les États membres et l'EFSA peuvent utiliser pour identifier et sélectionner des experts scientifiques. La révision quinquennale de la base de données d'experts qui vient de s'achever a conclu qu'elle n'était pas utilisée par les États membres et que, pour qu'elle continue de répondre à ses objectifs, de nouvelles pistes devaient être explorées dans le cadre du projet de gestion des talents de l'EFSA[9].

Un autre moyen innovant de susciter de nouvelles possibilités de développer et de partager l'expertise est l'échange de doctorants entre les institutions/universités nationales et l'EFSA. Cela permettrait d'échanger du personnel et des connaissances et cet échange pourrait se faire dans le cadre des projets bénéficiant d'une subvention ou d'un contrat ou soutenus par des sources de financement extérieures (comme les bourses Marie Curie).

OBJECTIF	ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Partager l'expertise	■ Transformer le répertoire de la base de données d'experts en un outil permettant de soutenir une approche de gestion des talents. ■ Favoriser l'échange de personnel ou l'accueil de doctorants.	EFSA, FC, organismes relevant de l'article 36	2015 - 2016

9 Autorité européenne de sécurité des aliments, 2014, Expert Database 5-year Review. Publication de référence de l'EFSA 2014:EN-613. 19 pp. Disponible, en anglais, à l'adresse suivante : http://www.efsa.europa.eu/en/supporting/pub/613e.htm

Possibilités de formation

Cinq cours d'évaluation des risques (évaluation des risques microbiologiques, risques chimiques, risques associés aux agents pathogènes, nutrition, OGM et autres biotechnologies) ont été organisés avec succès dans le cadre du programme de la Commission intitulé «Une meilleure formation pour des aliments plus sains» (BTSF). Au cours de la période 2015-2018, ces cinq cours seront poursuivis et complétés par trois autres formations (santé animale, bien-être des animaux et évaluation des risques environnementaux). L'expérience a montré qu'il est possible d'adapter le programme et le matériel didactique du BTSF aux formations nationales et régionales, comme cela se fait pour les formations régionales de préadhésion. D'autres possibilités de formation à étudier sont énumérées dans le tableau ci-dessous.

OBJECTIF	ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Possibilités de formation	■ Étendre le programme d'échange de personnel et de scientifiques invités aux agences de l'UE et aux pays tiers. ■ Cours ouverts avancés sur l'évaluation des risques développés par et pour le personnel et les membres des groupes scientifiques de l'EFSA. ■ Stimuler l'échange de formations postuniversitaires et encourager les programmes d'études universitaires à intégrer l'évaluation des risques dans le curriculum. ■ Favoriser et partager les possibilités de participer à des cours sur l'évaluation des risques, par exemple des cours d'été. ■ Encourager le tutorat et les formations régionales grâce auxquelles un expert ou une organisation pourrait fournir des orientations sur certains aspects de l'évaluation des risques, par exemple dans le cadre de projets de jumelage. ■ Développer des possibilités de formation de base à l'évaluation des risques et du matériel destinés aux non-scientifiques et aux parties intéressées pertinentes.	PC, FC, EFSA	2015 - 2016

8. Allocation des ressources à divers outils de coopération

Étant donné que le budget de l'EFSA restera stable au cours des prochaines années, l'enveloppe consacrée aux outils de coopération ne pourra donc pas augmenter sensiblement. Pour trouver les ressources nécessaires au soutien des activités susvisées, le niveau actuel des dépenses consacrées aux subventions et aux marchés publics spécifiques sera réduit, comme le montre le tableau ci-dessous, qui présente le budget prévisionnel alloué aux différentes activités pour les années à venir.

	BUDGET 2014 (EN MILLIERS D'EUR)	ETP 2014	BUDGET 2015 (EN MILLIERS D'EUR)	BUDGET 2016 (EN MILLIERS D'EUR)
Contrats avec les points de contact	785	1	1020	1020
Réunions des points de contact	56	1.5	75	75
Réunions du forum consultatif	165	2.5	165	165
Réseaux scientifiques de l'EFSA	500	3	500	500
Formation d'experts (ouverture de cours avancés sur l'évaluation des risques à des participants des États membres)	0	0	40	40
Scientifiques invités et échange de personnel	50	0.5	50	100
Subventions spécifiques et marchés publics	8700	20	6000	5000
Contrats-cadres de partenariat	0	0	1000	1000
Subventions thématiques	0	0	1000	2000
Subventions à l'appui des projets de jumelage	0	0	0	1000
Coopération interagences	50	2	50	50
Coopération internationale	200	5	200	200
Total	**10 506**	**35,5**	**10 100**	**11 150**

9. Calendrier européen d'évaluation des risques

En décembre 2013, le conseil d'administration a adopté le «Programme de travail pluriannuel de l'EFSA pour 2014-2016», qui décrit la manière dont l'Autorité compte réaliser ses objectifs stratégiques. L'un des principaux domaines d'action est l'élaboration d'un calendrier européen d'évaluation des risques afin de répondre aux actions et aux besoins communs à long terme. Le programme sera élaboré avec les États membres et les partenaires institutionnels, en tenant compte de la dimension internationale. Pour ce faire, il y a lieu de recenser les activités spécifiques et les projets communs qui doivent être classés comme prioritaires, programmés et dotés de ressources dans les années à venir. L'établissement d'un calendrier européen commun d'évaluation des risques contribuera à :

- définir des priorités communes;
- clarifier qui intervient dans quelles activités;
- éviter les doubles emplois;
- fournir une justification en vue d'obtenir les fonds et les ressources nécessaires.

Les organisations partenaires et les agences actives dans des domaines en rapport avec le mandat de l'EFSA sont souvent appelées «communauté européenne d'évaluation des risques». Les organisations ont leurs propres programmes de travail et priorités. L'objectif du programme européen d'évaluation des risques est de convenir d'un calendrier supplémentaire d'activités prioritaires de soutien à l'évaluation des risques, qui devront être menées à bien avec d'autres membres de la communauté européenne d'évaluation des risques. En un mot, ce programme sera un instrument de planification qui permettra de convenir de priorités communes dans le domaine de la sécurité des aliments, de déterminer les ressources nécessaires et de décider qui fait quoi.

Les discussions sur la définition de priorités communes ont débuté avec les membres du forum consultatif, et certains domaines d'activité et sujets clés, sur lesquels les États membres et l'EFSA pourraient collaborer plus étroitement, sont en cours d'identification. Une consultation auprès des unités et des groupes scientifiques de l'EFSA est nécessaire, et des mécanismes de production doivent être définis pour les domaines clés. Par ailleurs, il y a lieu de fixer les priorités afin de décider quelles sont les activités qui doivent être réalisées en premier lieu. Le processus d'élaboration d'un calendrier commun suivra les étapes décrites ci-dessous.

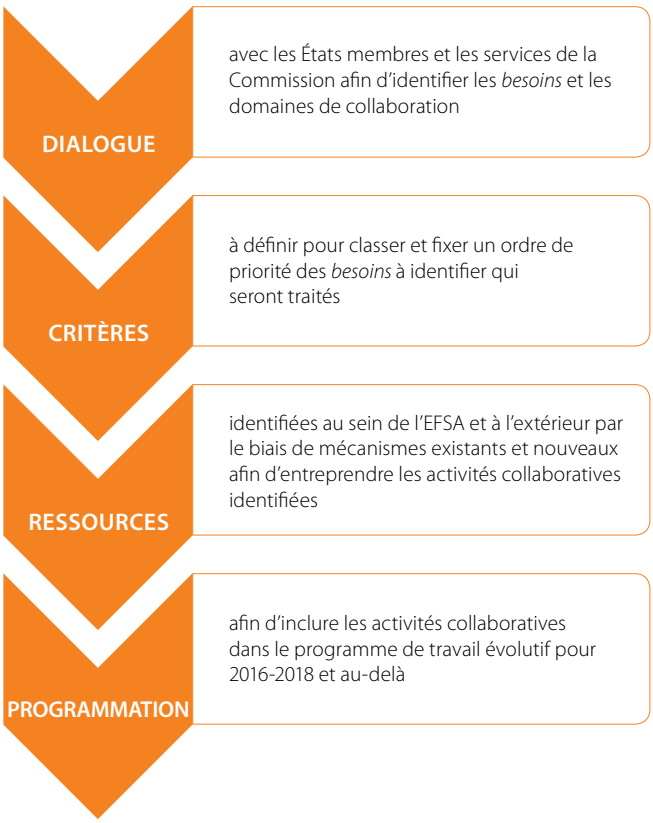

Le **dialogue** inclura des discussions avec les membres du forum consultatif, soutenues par un groupe de discussion, et avec les différents départements de l'EFSA. Les critères pour l'établissement des priorités seront élaborés en parallèle. À ce stade, il convient de veiller à ce qu'il existe un lien étroit avec le comité scientifique de l'EFSA pour avoir une vue d'ensemble des besoins scientifiques dans les différents domaines d'évaluation des risques.

Après l'élaboration des **critères** destinés à fixer l'ordre des priorités, il sera possible de hiérarchiser les besoins et de dresser une liste des activités qui pourront être réalisées selon une approche collaborative, en déterminant qui participera à quelles activités.

L'étape suivante consistera à identifier les moyens et les **ressources** adéquats pour entreprendre et mettre en œuvre concrètement les activités définies. Durant cette phase, il sera important d'étudier les possibilités d'obtenir des ressources auprès de différentes sources et de poursuivre le dialogue avec d'autres partenaires, comme les services de la Commission, notamment la DG SANCO, la DG RTD, la DG AGRI, la DG DEVCO et la DG Connect, ainsi qu'avec le CCR et avec l'EMA, l'ECDC, l'ECHA et l'AEE.

Une première **programmation** commune pour le calendrier européen d'évaluation des risques devrait être convenue avant la fin 2015 de sorte que le premier cycle d'activités puisse être intégré dans les programmes de travail de l'EFSA dès 2016. Le fait de disposer d'un programme commun d'évaluation des risques, dans lequel les priorités sont définies, aidera les États membres et l'EFSA à s'engager dans des partenariats de longue durée et à tirer profit d'une utilisation intelligente des ressources.

10. Coopération scientifique internationale

L'EFSA a mis au point un programme international pluriannuel baptisé «Coopération scientifique internationale de l'EFSA pour 2014-2016», qui repose sur l'«Approche stratégique des activités internationales pour la période 2009-2012» de l'EFSA et s'inspire des recommandations du conseil d'administration issues de la deuxième évaluation externe et de la stratégie scientifique de l'EFSA pour la période 2012-2016. Les activités et actions contenues dans ce programme pluriannuel de coopération scientifique internationale sont résumées dans le tableau ci-dessous.

OBJECTIF	ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Soutenir l'UE dans ses engagements internationaux	Apporter des contributions scientifiques et techniques à l'UE dans le cadre des activités liées au Codex, à la demande de la Commission : ■ préparation de documents de référence pour les délégations de l'UE ■ réponse à des demandes de données du JECFA, de la JMPR et de la JEMRA	EFSA	En réponse aux demandes annuelles et *ad hoc* de la DG SANCO
	Mettre au point un programme de travail commun avec l'OMS et la FAO axé sur l'harmonisation de l'évaluation des risques et des lignes directrices en matière de communication sur les risques, sur le travail préparatoire pour l'évaluation des substances prioritaires, et sur l'identification des risques émergents	EFSA	2014
	Mettre au point un programme de travail commun avec des organisations internationales dans le domaine : ■ de la protection des plantes (CIPV/OEPP) ■ des lignes directrices internationales sur les expérimentations (OCDE) ■ des évaluations des risques concernant les dangers biologiques, la santé et le bien-être des animaux, et la collecte de données sur les zoonoses (OIE)	EFSA	2015
	Réunions avec des délégations des organismes d'évaluation des risques de pays tiers en consultation avec la Commission européenne	EFSA	En cours
a) utiliser au mieux les capacités d'évaluation des risques b) mise au point et harmonisation des méthodes et des approches d'évaluation des risques c) renforcement de la base de données scientifiques	Coopération avec des organismes d'évaluation des risques d'Australie, du Canada, du Japon, de Nouvelle-Zélande et des États Unis : ■ réunions bilatérales ■ groupes de liaison multilatéraux	EFSA	Audio et vidéoconférences régulières & au moins une réunion effective par an
	Conférence internationale sur les tendances et les développements en matière d'évaluation des risques conjointement avec EXPO 2015	EFSA	2015
	Ateliers internationaux pour les (nouveaux) organismes d'évaluation des risques des pays tiers sur des aspects spécifiques de l'évaluation des risques (p. ex. additifs alimentaires, matériaux en contact avec des aliments, etc.)	EFSA	Deux fois par an
Cohérence avec l'UE et les partenaires internationaux en ce qui concerne la communication sur les risques	Élaboration : ■ d'un lexique ■ de lignes directrices en matière de communication sur les risques ■ de lignes directrices sur la communication en cas de crise	EFSA avec des partenaires internationaux (p. ex. FAO, OMS)	2016
	Création d'une plateforme internationale de discussion et d'échange d'expériences («enseignements tirés») en matière de communication sur les risques	EFSA	2016
	Séminaire international sur les meilleures pratiques en matière de communication sur les risques	EFSA, FC	2016

11. Coopération interagences

Afin de garantir une approche cohérente de l'évaluation des risques au niveau de l'UE et de contribuer à une harmonisation au niveau international, l'EFSA collabore avec des institutions de l'UE (comme les comités scientifiques de la CE, le CCR) et des organes ayant pour mandat l'évaluation des risques (ECDC, ECHA, AEE, EMA) dans des domaines et sur des sujets de portée internationale. Dans les années à venir, l'EFSA collaborera avec ces agences sur différents sujets, dont la résistance aux antimicrobiens (AMR), le typage moléculaire, la collecte de données sur les zoonoses, l'utilisation de méthodes *in vitro, in silico* et «-omiques» pour l'évaluation des risques chimiques, l'identification des risques émergents, le développement de bases de données chimiques, l'évaluation des matériaux d'emballage, les additifs dans l'alimentation humaine et animale, les pesticides et les médicaments vétérinaires. Cette collaboration revêt la forme de réunions communes, d'audio et de vidéoconférences régulières, d'échange d'experts et de projets communs.

OBJECTIF	ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
ECDC	■ Collaboration régulière avec l'ECDC dans le domaine, notamment, des rapports de synthèse de l'UE, des épidémies d'origine alimentaire, des dangers émergents, du typage moléculaire ou de la préparation aux crises ■ Développement d'une plateforme commune pour répondre aux questions émergentes à l'interface animal-homme (en particulier les zoonoses qui ne sont pas d'origine alimentaire, y compris les maladies à transmission vectorielle) ■ Coopération au niveau des groupes de travail en réponse à des mandats de la DG SANCO afin de fournir des données humaines en vue de l'évaluation des risques microbiens associés aux zoonoses d'origine alimentaire, de l'inspection des viandes et de la résistance aux antimicrobiens ■ Contrat-cadre conjoint EFSA-ECDC pour une base de données sur des vecteurs et des maladies à transmission vectorielle	EFSA, ECDC	En cours
ECHA	■ Projets communs sur la collecte de données relatives aux risques chimiques : réunions physiques, vidéo ou téléconférences pour discuter, par exemple, de la base de données sur les risques chimiques, des modèles harmonisés (OCDE, IUCLID, eChem), de l'ontologie, de la boîte à outils QSAR de l'OCDE, de l'analyse croisée (*read across*), du classement des risques/de la hiérarchisation des priorités des produits chimiques ■ Harmonisation des orientations en matière d'évaluation des risques : vidéoconférences sur des sujets d'intérêt mutuel, comme les perturbateurs endocriniens, les mélanges chimiques, l'évaluation des risques pour l'environnement, l'utilisation de valeurs par défaut et de facteurs d'évaluation ■ Évaluation des substances réglementées (comme les substances extrêmement préoccupantes; les questions de confidentialité, l'alignement des procédures d'évaluation des risques) ■ Autres sujets : méthodes alternatives d'expérimentation, nanotechnologies	EFSA, ECHA	En cours
AEE	■ Réunion de haut niveau en vue de déterminer les domaines de coopération ■ Échange de vues sur les objectifs de protection de l'environnement	EFSA, AEE	2014
EMA	■ Évaluation des substances réglementées et des nouvelles technologies ayant des applications dans le domaine de l'alimentation humaine et animale et de la médecine ■ Approches générales d'évaluation des risques (par exemple, évaluations de l'efficacité, utilisation de valeurs par défaut et de facteurs d'évaluation, activités prévues en vue d'élaborer des orientations en matière d'évaluation des risques) ■ Harmonisation internationale des approches d'évaluation des risques ■ Collaboration à l'élaboration des avis entre le CVMP et BIOHAZ à la demande de la DG SANCO (par exemple, sur l'AMR)	EFSA, EMA	En cours
Comités scientifiques de la CE (CSSC, CSRSE, CSRSEN)	■ Échange de programmes de travail avec le secrétariat des comités scientifiques de la CE ■ Évaluation des substances réglementées ayant des applications alimentaires et non alimentaires ■ Approches générales d'évaluation des risques (par exemple, évaluation des risques pour l'environnement, utilisation de valeurs par défaut et de facteurs d'évaluation, activités prévues visant à élaborer des orientations en matière d'évaluation des risques) ■ Identification des risques émergents (méthodologie, communication, interaction avec l'activité de l'EFSA) ■ Sujets spécifiques : méthodes alternatives d'expérimentation, nanotechnologies, mélanges chimiques, classement des risques	EFSA, CSSC, CSRSE, CSRSEN	En cours
Réseau des agences de l'UE sur les avis scientifiques	■ Renforcer la performance et l'efficacité en matière de fourniture d'avis scientifiques ■ Assurer la coordination afin de parvenir à un dialogue plus structuré avec les législateurs de l'UE, les gestionnaires de risques et les décideurs/responsables politiques ■ Agir en tant que forum de haut niveau pour la fourniture d'avis scientifiques	EFSA, agences de l'UE	En cours
Réseau des agences de l'UE sur les programmes de préadhésion et de PEV	■ Renforcer la performance et l'efficacité de la coopération interagences avec les pays en phase de préadhésion et les pays de la PEV ■ Assurer la coordination afin de parvenir à un dialogue plus structuré avec les services de la Commission sur les programmes existants et futurs ■ Coopérer et se soutenir mutuellement dans la recherche de solutions pratiques pour l'exécution des projets et la coopération avec les services de la Commission	EFSA, agences de l'UE, Commission	En cours
JRC	Coopération dans les domaines suivants : ■ Identification des risques et caractérisation des produits chimiques (par exemple, stratégies d'expérimentation intégrées, études de toxicité afin de combler les lacunes dans les données pour l'évaluation des risques) ■ Évaluation de l'exposition aux produits chimiques, y compris le développement et la validation de méthodes analytiques et la collecte de données d'occurrence dans les aliments ■ Santé de l'environnement, y compris la collecte et l'évaluation de données sur les animaux, les plantes et l'environnement ■ Autres sujets émergents : intégration de la santé humaine dans les évaluations de risques environnementaux et écologiques, classement des risques, analyse bénéfice/risque, efficacité des mesures de gestion des risques	EFSA, JRC, ECHA	2014, activités communes d'évaluation des risques associés aux produits chimiques en coopération avec le JRC et l'ECHA

Abréviations

AEE	Agence européenne pour l'environnement
AFSCO	Unité «Forum consultatif et coopération scientifique» de l'EFSA
Art. 36	Article 36 du règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil (règlement fondateur de l'EFSA)
BfR	Institut fédéral d'évaluation des risques, Allemagne
BIOHAZ	Groupe scientifique sur les dangers biologiques, EFSA
BTSF	Programme «Une meilleure formation pour des aliments plus sains», CE
CE	Commission européenne
CIPV/OEPP	Convention internationale pour la protection des végétaux/Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes
Codex	Codex Alimentarius
CSRSE	Comité scientifique des risques sanitaires et environnementaux
CSRSEN	Comité scientifique des risques sanitaires émergents et nouveaux
CSSC	Comité scientifique pour la sécurité des consommateurs
CVMP	Comité des médicaments à usage vétérinaire, EMA
DG AGRI	Direction générale chargée de l'agriculture et du développement rural, CE
DG CONNECT	Direction générale chargée des réseaux de communication, du contenu et des technologies, CE
DG DEVCO	Direction générale chargée du développement et de la coopération/EuropeAid, CE
DG RTD	Direction générale chargée de la recherche et de l'innovation, CE
DG SANCO	Direction générale chargée de la santé et des consommateurs, CE
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
eChem	Portail eChem, OCDE
EFSA	Autorité européenne de sécurité des aliments
ÉM	États membres de l'UE
EMA	Agence européenne des médicaments
ER	Évaluation des risques
ETP	Équivalent temps plein
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FC	Forum consultatif, EFSA
GR	Gestion des risques
IEP	Plateforme d'échange d'information, EFSA
IUCLID	Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées
JECFA/JMPR	Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA)/Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides
JRC	Centre commun de recherche
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIE	Office international des épizooties, Organisation mondiale de la santé animale
OMS	Organisation mondiale de la santé
PC	Point(s) de contact, EFSA
PEV	Politique européenne de voisinage
Projets G&P	Projets scientifiques bénéficiant d'une subvention ou d'un marché public
QSAR	Relation quantitative structure-activité
UE	Union européenne

TM-05-14-049-FR-N

European Food Safety Authority

Via Carlo Magno 1A
43126 Parme
ITALIE

Office des publications

ISBN 978-92-9199-635-3
doi : 10.2805/69337

Tél. +39 0521 036 111
Fax +39 0521 036 110
www.efsa.europa.eu

Crédits photos : EFSA, Getty Images, iStockphoto, Shutterstock, © Studio Valle Progettazioni, Art & Build, Manens -Tifs, Pool Engineering, Art Ambiente Risorse e Territorio

© Autorité européenne de sécurité des aliments, 2014.
Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.